



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 7 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle culturelle de LIT-ET-MIXE, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2025038

**Présents :** M. Philippe MOUHEL - Mme Michelle LAVIELLE - M. Denis VEJUX - M. Jean-Louis BARRERE - Mme Coralie SEYS - M. Jean MORA - Mme Martine DUVIGNAC - M. Michel RAFFIN - M. Jean-Claude CAULE - M. Thierry GALLEA - Mme Véronique MORA - M. Marc VERNIER - M. Gérard NAPIAS - Mme Isabelle LESBATS - Mme Céline GUILLET - M. Gilles DUCOUT - Mme Valérie MORESMAU - M. Arnaud GOMEZ - M. Didier CLAVERY - Mme Claire LUCIANO - M. Jean-Jacques LEBLOND - M. Dominique JARREAU - Mme Nathalie CAMOUGRAND

**Absents et excusés :** Mme Laurence MERLIN - Mme Delphine DUPRAT - Mme Muriel LAGORCE - M. Jean WATIER - Mme Monique LAGOUEYTE - Mme Karine DASQUET

**Pouvoirs :** M. Jean WATIER à M. Gérard NAPIAS - Mme Monique LAGOUEYTE à M. Gilles DUCOUT - Mme Karine DASQUET à Mme Nathalie CAMOUGRAND

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle LESBATS

Membres en exercice : 29 Présents : 23 Pouvoirs : 3

### **OBJET : Bâtiments scolaires du 1er degré - Aide financière au profit de la Commune de Castets - Rénovation de la cour d'école**

**VU** le règlement communautaire d'aide à la construction, la restructuration ou la réhabilitation des bâtiments scolaires du 1er degré ;

**VU** la délibération du Conseil municipal de CASTETS n° DEL2025EL260322 du 26 mars 2025 sollicitant une aide financière auprès de la Communauté de communes Côte Landes Nature pour les travaux de rénovation de la cour d'école primaire pour un montant estimatif de travaux de 620.671,06 € HT ;

**Considérant** le dossier de demande d'aide financière déposé par la commune de CASTETS relatif aux travaux de rénovation de la cour d'école primaire ;

Monsieur le Vice-Président propose de participer à cette opération, sous la forme d'une aide financière au titre du règlement communautaire d'aide aux bâtiments scolaires du 1<sup>er</sup> degré à hauteur de 50.000,00 € HT.

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1 :** d'accorder à la commune de CASTETS une aide financière à hauteur de 50.000,00 € HT pour les travaux de la cour d'école primaire.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la présente délibération, et notamment la convention fixant le cadre d'attribution et de versement de cette aide financière.

**Article 3 :** les crédits nécessaires au financement de ce fonds de concours sont inscrits en section d'investissement du budget primitif de l'établissement à l'article 2041482.

**Article 4 :** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La secrétaire de séance  
Mme Isabelle LESBATS

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Président  
Philippe MOUHEL

